

Kaliméra / il y a quinze années

[Le Luger](#)

l'Histoire Parabellum Borchardt-Luger Luger numéro 6

### **Naissance et histoire du Parabellum 1898**

Le pistolet Borchardt Luger N° 6 qui illustre la page est sans conteste, une des deux pièces survivantes des essais suisses du 23 novembre 1898 et du 1er mai 1899. Il fut breveté en Suisse le 30 octobre 1898, Pat. N° 17977, puis le 2 janvier 1899, Pat. N° 18623, avant les essais finaux contre le Mannlicherer mai 1899.

Pour comprendre l'évolution du pistolet Borchardt Luger, il faut se reporter au début des tests en 1897 lors de la première présentation du Borchardt devant la commission suisse; représenté par Georges Luger lui-même, le B fut sévèrement contesté à cause de son poids excessif, de son déséquilibre (centre de gravité) et surtout de son encombrement, ce qui ne pouvait devenir une arme de guerre.

G. Luger l'a vite compris et dès son retour à Berlin, il se consacra à la transformation complète du pistolet qui deviendra plus tard le fameux Borchardt Luger, une arme entièrement nouvelle.

### **Les grandes idées de Luger**

Le génie de Luger a été de comprendre qu'il fallait tout d'abord, créer une nouvelle cartouche, plus courte, pour pouvoir réorganiser l'arme, afin de réduire avantageusement le poids et l'encombrement de celle-ci.

Ce qu'il fit avec le concours de la DWM. Cette cartouche, fortement inspirée de la 7.65 Borchardt, portera son nom, la 7.65 Luger.

Les grandes idées de Luger furent:

de placer le ressort récupérateur dans la poignée.

de provoquer l'ouverture de la genouillère d'une manière différente.

de réorganiser la forme et la prise en main du pistolet.

Une nouvelle arme allait naître.

La gestation dura environ une année, le premier dessin du BL fut breveté le 30 octobre 1898 en Suisse, Pat. N° 17977. Il ne servira en réalité qu'à protéger le nouveau système de détente, la nouvelle disposition du ressort dans la poignée ainsi que la liaison de celui-ci à la genouillère, et enfin à la protection du système de sécurité automatique dans la poignée.

Ce brevet n'a été déposé qu'un mois et demi environ avant les essais du 23 novembre 1898, c'est-à-dire le 3 octobre 1898.

Le dessin de ce brevet fait encore apparaître les rouleaux d'ouverture à l'arrière de la genouillère, mais il ne révèle pas le tracé des rampes d'ouverture (les oreilles arrière de la poignée) afin de ne pas dévoiler le nouveau système d'ouverture de la genouillère. Et ainsi de garder secret une partie importante de son invention et de ne pas éveiller les soupçons de Borchardt, qui n'aurait sans doute pas manqué de faire valoir ses droits sur cette nouvelle arme. A partir de cette époque commencera la grande brouille entre H. Borchardt et G. Luger, qui les mènera devant les tribunaux pour la possession de leurs brevets. Mais ceci est une autre histoire.

Au début des années 1970 on connaissait peu de choses sur l'évolution du m/93 en Borchardt Luger, plusieurs auteurs se sont penchés sur ce sujet mais peu d'entre eux ont pu comprendre, car ils leur manquaient un maillon important de l'évolution, les meilleures sources de détails sont sans doute les archives fédérales de Berne et les

rapports de la commission d'essai de 1897 et 1898, ainsi que les plans des brevets déposés en 1898 et 1899.

Dans son livre: Die Faustfeuerwaffen , Eugène Heer 1 en fait état mais il n'a pas compris l'évolution et a cherché à démontrer l'existence d'un Borchardt amélioré sans doute à la vue des premiers dessins de brevet. La même erreur fut faite par John Walther dans son livre "Luger". Qui crut en son temps à l'existence d'un modèle intermédiaire entre le Versuchsmodell et le Versuchsmodell III (N° 5)?

Plusieurs livres ont été ainsi consacrés à l'étude des Borchardt et des premiers Luger, mais aussi bon que soient leurs auteurs, ils furent trompés par Luger lui-même.

La plupart des auteurs, ne connaissant qu'une partie de la période de transition, il leur suffisait simplement de savoir que le Borchardt était devenu Borchardt Luger; mais les détails de cette transition fascinent les historiens des armes à feu.

Ce n'est que dans le dessin du brevet déposé en Suisse le 2 janvier 1899 qu'apparaîtront les véritables traits du Borchardt-Luger destiné aux essais de mai 1899.

Sur ce plan, sont apparues les nouveautés, notamment les rampes d'ouverture et surtout la disparition des rouleaux et du coursier arrière.

Si l'on observe le dessin du brevet déposé aux USA le 19 décembre 1899, qui est un condensé des deux dessins des brevets suisse et allemand, on retrouve des détails comme le bouton de blocage de la sécurité qui est déjà de forme définitive, ainsi que la partie basse de la poignée, mais qui, comme dans le premier brevet suisse, laisse bien apparaître les rouleaux d'ouverture encore protégés aux USA par les brevets de Borchardt. Tous ces éléments nous confirment bien que G. Luger étendit la protection de ses inventions jusqu'au dernier moment.

Le catalogue "Der Eidg. Waffensammlung" (de Berne)

En étudiant le texte du catalogue «Eidg. Waffensammlung imprimé à Berne en juillet 1898, on peut comprendre aisément, que toutes les références notées avec descriptifs en caractère d'imprimerie sont antérieures à juillet 1898; les références suivantes, à partir du N° 525 du catalogue sont enregistrées à la plume. Le N° 526 concerne le Borchardt Luger N° 5. On y constate que toutes les comparaisons se réfèrent au m/93 N° 524 qui est le Borchardt N° 95.

On observe au paragraphe N° 2, la disparition du rouleau d'ouverture. Au paragraphe N° 3, la disparition de la sûreté mécanique. Au paragraphe N° 4, l'apparition de la pédale de sécurité automatique. Au paragraphe N° 5, l'apparition de l'arrêt de culasse, etc. Ce qui prouve bien que Berne n'a pas réceptionné de modèle intermédiaire entre le m/93 et le Versuchsmodell III. Si des prototypes ont été construits, ce ne peut être qu'en usine, et en temps que pièces d'atelier. Mais à notre avis, ils n'ont existés que sur plan. Deux pistolets servirent aux essais de novembre 1898.

Les archives précisent que l'ingénieur Luger est venu avec deux pistolets, un modèle à canon long et un exemplaire à canon court, munis d'une crosse d'épaule. Les deux armes avaient respectivement 272 et 257 mm de longueur totale, la longueur des canons était de 157 et 142 mm. Leur numéro de fabrication est 5 et 6.

A la fin des essais, Luger reprit un des deux pistolets; il laissa le N° 5 à la disposition de la commission. Les modifications apportées au pistolet N° 6 et aux suivants de cette petite série, seront exécutées suivant les conclusions de la commission, sur des points précis 1° réduction des canons à 120 mm ; 2° le poids ne devra pas excéder 1000 grammes. L'arme devra donc être allégée.

Le 2 mai 1899

Les archives précisent que l'ingénieur Luger a représenté deux nouveaux pistolets, qui n'ont de différences que de 13 mm dans la longueur des canons, on peut donc en déduire que l'un faisait 120 mm et l'autre 133 mm, les archives précisent aussi que les deux armes pesaient respectivement et comparativement au N° 5: 90 et 77

grammes de moins que celui-ci. Les essais eurent lieu avec les trois armes : le pistolet 1 avec les munitions A, les pistolets 2 et 3 avec les munitions B. Conclusion: G. Luger est revenu avec les pistolets N° 6 et 7.

Peut-on supposer l'existence d'un ou deux autres pistolets servant de mulet ? Il est permis de le penser mais aucune partie des archives ne le prouve. Quoi qu'il en soit, seulement 9 prototypes semblent avoir été fabriqués en 1898.

A ce jour, seulement deux exemplaires sont survivants. La pièce suivante dont nous avons retrouvé la trace, porte le N° 10 et a servi à des essais de munition à Thoun. Elle possède le levier de blocage de sécurité définitif et est de ce fait un modèle 1899 qui fait partie des 20 pièces commandées au terme des essais et qui seront livrées en octobre et novembre 1899.

Le modèle 1899 est représenté par le brevet N°21959 du 5 mai 1900. (voir copie du brevet)

Historique du Parabellum modèle 1899 (Selon la Revue militaire suisse de 1900)

Le gros revolver, modèle 1878, n'étant plus fabriqué, la question se pose et doit être résolue sans retard: nos officiers montés doivent-ils être armés du revolver petit calibre, modèle 1882, ou bien d'un pistolet automatique? Pour un officier monté, le pistolet automatique présente, vis-à-vis du revolver, l'avantage incontestable de pouvoir être manié d'une seule main par le fait du chargement et de l'extraction automatique. Une commission fut nommée pour l'étude des pistolets alors connus. Elle se composait de: MM. le colonel Von Orelli, chef de la section technique de l'Administration du matériel de guerre fédéral; le colonel Von Mechel; le professeur Dr Amsler-Laffon; le colonel Rubin, directeur de la fabrique fédérale de munitions; le major Von Stürler, directeur de la fabrique fédérale d'armes; Schenker, chef du contrôle fédéral de la munition; le capitaine Korrodi, adjoint de la section technique.

Cette commission procéda en juin 1897, à Thoun, à des essais de tir avec 4 systèmes différents de pistolets: Mauser, Borchardt, Bergmann et Mannlicher, les trois premiers présentés par des maisons allemandes, le dernier par le célèbre inventeur de Vienne.

Un rapport très complet et très intéressant sur ces essais fut rédigé au mois d'octobre par M. le colonel von Mechel et M. le professeur Amsler.

Ce mémoire, auquel la compétence de ses auteurs donne une grande valeur, fait ressortir avec beau coup d'impartialité les avantages et les inconvénients des divers systèmes alors en présence.

Tenant compte des objections faites à leurs divers systèmes, les inventeurs cherchèrent à perfectionner leurs armes ; les uns se bornèrent à des modifications de détails, d'autres établirent des types entièrement nouveaux. Les travaux ayant durés à peu près une année, les représentants des diverses fabriques furent invités à se présenter à Thoun le 23 novembre 1898 pour y exposer, devant la commission, les transformations et perfectionnements apportés à leurs armes et pour y procéder à de nouveaux essais.

Le département militaire fédéral, voyant l'importance que prenait cette question, décida d'adjoindre aux membres déjà cités de la commission, quelques représentants des différentes armes. Il désigna dans ce but: MM. le colonel Wildbolz, comme représentant de la cavalerie; le lieutenant-colonel Chauvet, comme représentant de l'artillerie; le lieutenant-colonel Brunner, comme représentant de l'état-major; le major de Meuron, comme représentant de l'infanterie.

Cinq systèmes étaient en présence, à savoir:

Mauser, fabriqué par la Maison Mauser, à Oberdorf (Oberdorf Wurtemberg) et représenté par M. Paul Mauser, ingénieur.

Bergmann, fabriqué à Suhl et présenté par M. le colonel Gressly.

Borchardt-Luger, fabriqué par la fabrique allemande d'armes et de munitions à Berlin, présenté par M. Luger, ingénieur.

Mannlicher, 1er modèle, fabriqué par la Société industrielle suisse de Neuhausen et présenté par M. Fret directeur de ladite société.

Mannlicher, second modèle, fabriqué et présenté par l'inventeur, M. Mannlicher. Roth, fabriqué par la Maison G. Roth, à Vienne, présenté par M. Roth fils.

Les essais eurent lieu d'après le programme suivant:

Description des pistolets, démontage et remontage par les inventeurs ou leurs représentants.

Feu de vitesse. Pour chaque modèle de pistolets, deux séries de 50 coups, chacune tirée par les inventeurs.

Essais de précision. Trois séries de 30 coups chacune tirée à 50 m avec l'arme appuyée par un employé du contrôle des armes.

Essais de durée. 400 coups avec la même arme sans la nettoyer ni la rafraîchir, tirés en partie par les inventeurs, en partie par les membres de la commission.

Essais du fonctionnement de l'arme avec charge de poudre augmentée ou diminuée, avec les parties de la culasse entièrement sèches (non graissées) et graissées ensuite avec de l'huile rance et durcie.

Essais de poussière et d'eau. 50 à 100 coups à tirer, l'arme ayant été préalablement saupoudrée de poussière de route et ensuite arrosée d'eau.

Essais de pénétration. Trois coups à 10 mètres contre une série de plaques de tôle de fer de 0,8 mm d'épaisseur.

Mesures de la vitesse initiale; 5 coups par arme.

Les essais durèrent trois jours. Après exécution de l'un des points du programme avec l'un des systèmes, les membres de la commission faisaient part de leurs observations personnelles qui étaient discutées et, cas échéant, consignées au procès-verbal.

Afin de pouvoir établir d'une manière aussi exacte que possible la comparaison entre les résultats obtenus par les cinq armes essayées, la commission décida l'emploi de notes (de 1 à 4) attribuées à chaque arme pour les différents points suivants:

Avantages ou désavantages du principe même de construction de l'arme.

1-Solidité.

2-Poids.

3-Dimensions.

4-Forme de l'arme et tenant compte:

\* a) de la facilité de la porter;

\* b) de la manière dont elle se tient dans la main.

5-Fermeture contre la poussière et l'humidité.

6-Fonctionnement de l'arme:

- \* a) dans des conditions normales ;
- \* b) l'arme non graissée;
- \* c) l'arme graissée avec de l'huile rance;
- \* d) l'arme saupoudrée de poussière et arrosée d'eau;
- \* e) avec des cartouches à charge réduite.

8-Avantages ou désavantages:

- \* a) de la charge du magasin;
- \* b) de la charge coup par coup;
- \* c) du déchargement de l'arme.

9-Position de la culasse (ouverte ou fermée) lorsque le magasin est vide.

10-Armeement automatique du chien.

11-Système de sûreté.

12-Vitesse du tir.

- \* a) Facilité de viser et qualité de la détente;
- \* b) précision ;
- \* c) recul.

13-Pénétration.

14-Démontage et remontage de l'arme.

15-Nettoyage de l'arme.

16-Système de chargeur.

Pour les rubriques les plus importantes, la note donnée était en outre multipliée par un coefficient allant de 1 à 3.

Ce fut le pistolet Borchardt-Luger qui obtint le plus grand nombre de points et sortit premier avec une avance assez considérable sur ses concurrents, classés dans l'ordre suivant:

1. Borchardt-Luger
2. Roth
3. Mannlicher
4. Bergmann, Mauser

Ensuite de l'étude minutieuse et approfondie des divers types de pistolets présentés, la commission prit des décisions de principe ci-après:

- \* L'arme doit être entièrement automatique (le système Roth n'est que semi-automatique, c'est-à-dire qu'avec cette arme le tireur doit armer lui-même le chien avant chaque coup).
- \* Le poids de l'arme ne doit pas dépasser 1000 grammes.
- \* Le calibre doit être de 7.5 à 7.65 mm.
- \* La longueur ne doit pas dépasser 275 mm.
- \* Le poids de la balle doit être au minimum de 5.5 gr.
- \* Le nombre des cartouches du magasin doit être de 8 à 10.

\* Le recul doit être aussi restreint que possible.

Après constatation des résultats obtenus par les divers systèmes, il fut décidé ce qui suit:

1. Des essais seront continués en premier lieu avec le Borchardt Luger, en second lieu avec le Mannlicher;
2. Les autres systèmes sont éliminés; les raisons de leur élimination seront communiquées aux inventeurs;
3. M. le professeur Amer et la fabrique d'arme sont chargés d'étudier d'une manière encore plus détaillée et spécialement au point de vue de leur construction les deux armes qui restent en présence;
4. La section technique fera procéder, par ses divers organes, à des essais relatifs à la précision, à la vitesse initiale, à la pénétration, etc.;
5. La commission sera convoquée à nouveau pour prendre connaissance de l'étude et des essais prévus sous chiffres 3 et 4.

Le 1er mai 1899, la commission se réunissait de nouveau à Thoun pour y procéder aux-dits essais avec les deux pistolets restant en présence.

Depuis la dernière réunion, deux offres nouvelles étaient parvenues, l'une de Hauff à Berlin, l'autre de la Fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal, Belgique (système Browning). Ces deux offres ne sont pas prises en considération, la première de ces armes étant encore dans une période d'étude, la culasse de la seconde n'étant pas accouplée au canon.

La commission décide de procéder avec les deux armes aux mêmes essais que dans la réunion de novembre 1898, avec les modifications et adjonctions suivantes:

- \* Essais de durée, 500 coups (au lieu de 400).
- \* Abandon de l'essai avec l'huile rance.
- \* Tir avec des douilles entaillées.
- \* Essai de pénétration contre le sapin et le hêtre.

Il nous paraît intéressant de donner quelques indications sur les résultats comparatifs obtenus par les deux armes.

Tir de vitesse (exécuté par M. Luger). Borchardt Luger: 48 coups en 28 secondes, soit 103 coups en 1 minute. (Aucun dérangement dans le mécanisme, extraction des douilles très régulière).

Mannlicher: 48 coups en 49 secondes, soit 59 coups en une minute. (Extraction très irrégulière, en avant, en arrière, de côté, douilles et armes fortement noircies)

Borchardt-Luger

après les 500 coups, l'arme fonctionne comme au début, la précision n'a pas changé. Encrassement très restreint, presque nul. La culasse n'a pas été repoussée deux fois en avant. Aucune observation sur la munition.

Mannlicher

D'abord deux arrêts dans la charge par suite de deux cartouches ayant chevauché l'une sur l'autre. Après 175 coups, le pistolet ne fonctionne plus; il doit être démonté. De nouveau, deux douilles ne se sont pas extraites. Extractions très irrégulières. Un très fort encrassement. Le pistolet n'est pas bien en main.

- \* Essais de tir avec charge réduite. 15 coups avec charge réduite de 10% puis 47 coups avec réduction de 20%. Fonctionnement normal des deux armes.
- \* Essais avec les parties de la culasse non graissées. 32 coups, fonctionnement normal.
- \* Essais avec douilles entaillées. Douilles limées en long, en travers et obliquement. Le Borchardt-Luger fonctionne normalement. Pour le Mannlicher. deux fois sur six coups, la culasse ne s'ouvre pas, une douille est fendue.
- \* Essai avec sable et eau. 16 coups sont tirés avec l'arme fortement saupoudrée de poussière de route. Une

deuxième série de 16 coups est tirée l'arme arrosée d'eau par-dessus la poussière. Fonctionnement normal des deux armes.

\* Essais de pénétration. Tir à une distance de 10 mètres d'abord contre les plaques de tôle de fer de 0.8 à 0.9 mm, puis ensuite contre des planches de sapin et de hêtre de 30 mm d'épaisseur. Dans tous ses essais, la pénétration du Borchardt-Luger se montre supérieure.

\* Mesure de la vitesse initiale. Borchardt-Luger, moyenne 323,59 m ; Mannlicher. 290,56 m.

A la suite de ces essais, dans lesquels le Borchardt-Luger s'était montré supérieur sur tous les points au Mannlicher, la décision de la commission ne faisait plus de doute. Après une récapitulation très détaillée des avantages et inconvénients de chacune des deux armes. Elle décida à l'unanimité d'abandonner les essais avec le Mannlicher et de les continuer, et cela spécialement sur quelques points, avec le Borchardt-Luger. Afin de pouvoir procéder à ces nouveaux essais sur une échelle un peu plus grande, la commission, profitant du crédit mis à la disposition dans ce but, décida la commande de 20 pistolets ainsi que d'une certaine quantité de munitions. En outre, un certain nombre de desiderata, dans le détail desquels il serait trop long d'entrer, furent indiqués à l'inventeur.

Revue militaire suisse de 1901

Les 20 pistolets commandés furent livrés, ainsi que la munition, en octobre et novembre 1899, par la Fabrique allemande d'armes et de munitions de Berlin. Les modifications réclamées par la commission et spécialement celle concernant l'adjonction d'une sûreté dite mécanique avaient été conçues et exécutées, par les fabricants, d'une manière à la fois simple, solide et pratique.

Conformément à la décision de la commission, ces armes furent mises en essai, de novembre 1899 à mars 1900, dans les cours militaires et sociétés de tir dont les noms suivent:

En 1899:

- \* Cours de mitrailleurs II, à Berne.
- \* Cours de tir d'artillerie Ib, à Thoune.(En 1900).
- \* Cours de tir d'artillerie Ia et Ib, à Thoune.
- \* Ecole centrale Ia, à Thoune.
- \* Ecole de tir pour officier I, à Wallenstadt.
- \* Société de tir au revolver de Berne.
- \* Société militaire de Bâle.
- \* Société des officiers de cavalerie de Bâle.
- \* Société de tir au revolver de Lausanne.

Tous les rapports faits à la suite de ces essais s'expriment d'une manière très favorable sur la nouvelle arme et réclament son introduction en remplacement du revolver.

A Lausanne, le comité de la Société de tir au revolver organisa pour le dimanche 11 février au stand de la Pontaise, un tir auquel il invita des représentants des principales sociétés de tir de la ville et un certain nombre d'officiers des troupes montées. Après un bref exposé de la question par le soussigné, quatre des meilleurs tireurs au revolver de Lausanne, MM. F. Perrin, A. Mercier, C. Secretan et C. Troyen, exécutèrent trois exercices à 50 mètres; le premier sur une cible en carton et à mouche; le deuxième sur cible à points et le troisième un tir de vitesse, sur une cible à points.

Les résultats furent excellents au double point de vue du fonctionnement de l'arme et de la précision. Avec leurs propres revolvers, les quatre tireurs, très exercés au maniement d'une arme qu'ils connaissaient à fond, ne purent ni dépasser, ni même égaler les résultats obtenus avec le pistolet Borchardt Luger qu'ils voyaient et employaient pour la première fois de leur vie. La séance de tir fut suivie d'une intéressante discussion dans laquelle tous les assistants, qui avaient également eu l'occasion d'essayer la nouvelle arme, furent invités à formuler leurs remarques et leurs critiques.

Ces dernières étaient portées spécialement sur des points de détail, et comme appréciation générale, on fut unanime à déclarer que le Borchardt-Luger remplissait toutes les conditions requises d'une bonne arme de guerre et d'une bonne arme de stand. Les 2 et 3 avril 1900, la commission se rassemblait une dernière fois, à Berne, pour liquider quelques détails de construction, pour procéder à certains essais spéciaux et enfin pour formuler ses propositions définitives. Nous résumons brièvement les principales décisions prises: l'emploi de cartouches d'exercices (cartouches à blanc) n'étant pas compatible avec le système d'une arme automatique portative, on doit renoncer à les utiliser.

Ensuite d'essais sur la manière la plus pratique de transporter les magasins de réserve du pistolet, on est arrivé à la conclusion que l'équipement de l'officier est déjà suffisamment lourd et qu'il est impossible d'ajouter encore une cartouchière aux très nombreux objets qui la composent. Les deux magasins de réserve seront donc portés soit dans une poche du vêtement, soit dans le paquetage, sur le cheval. L'arme doit être réglée pour une distance de but en blanc de 50 mètres. A cette distance, le point touché doit se trouver à 20 centimètres plus haut que le point visé, de manière à permettre le tir sur un visuel noir de 40 centimètres de diamètre, soit sur la cible actuellement en usage dans la plu part des tirs. Ensuite de cette décision, le guidon devra être relevé d'environ 0.4 mm. La forme de la détente sera améliorée, suivant un modèle et les indications de la Fabrique fédérale d'armes.

Il fut en outre procédé aux essais spéciaux suivants: Comme on le verra plus loin dans la description du fonctionnement du pistolet, tant que l'arme est chargée, le percuteur reste toujours armé. Par un tir exécuté avec six pistolets armés depuis une quinzaine de jours, l'on put constater que la compression continue du ressort de percussion ne présentait aucun inconvénient et que l'inflammation de la cartouche se produisait régulièrement. L'inventeur affirme qu'il en serait de même avec un pistolet armé depuis une année.

Suivant un voeu exprimé par la Commission dans sa dernière réunion, la Fabrique fédérale d'armes a fait suspendre à l'air libre depuis une quinzaine de jours un pistolet Borchardt-Luger et un revolver modèle 82, exposés ainsi à toutes les intempéries. Tous les deux jours, on a tiré avec ces deux armes sans leur faire subir aucun nettoyage, ni graissage. Le revolver fonctionne encore bien, quoiqu'il soit très fortement rouillé; la porte de chargement «grippe» passablement. Le pistolet, par contre, est beau coup moins attaqué par la rouille. Seul l'intérieur du canon est sensiblement atteint, ce qui provient de la composition spéciale du fulminate. Un tir de 20 cartouches démontre que tout le mécanisme fonctionne remarquablement bien et que la dispersion des touchés est normale. Pour compléter ces essais, on décide de déposer dans une écurie à chevaux les deux armes avec lesquelles on tirera tous les huit jours, jusqu'à ce qu'on constate une diminution sensible de la précision.

Depuis la dernière réunion de la commission, on a fait à Thoune des essais très complets avec des cartouches dont toutes les parties (poudre, balle et douille) ont été fabriquées exclusivement dans les ateliers fédéraux. M. le directeur de la fabrique de munitions et M. le chef du contrôle de la munition, qui ont dirigé ces essais, présentent un rapport d'où il résulte qu'il est possible de fabriquer en Suisse une cartouche remplissant absolument toutes les conditions demandées. Avant de formuler ses propositions, la commission constate que ses membres sont d'accord relativement à tous les détails de construction.

Les avantages du pistolet automatique Borchardt-Luger sur le revolver sont ensuite résumés comme suit:

Vitesse de tir plus grande.

Extraction automatique des douilles.

Charge plus rapide et plus commode (avantage particulièrement important pour un officier monté).

Possibilité d'employer de la poudre à faible fumée.

Perte de gaz absolument nulle.

Précision supérieure.



## Tir Européen / Histoire de la poudre et des armes

Le Luger

---

Vitesse initiale plus grande, trajectoire plus tendue et pénétration plus grande du projectile.

Recul en réalité plus fort, mais beaucoup moins sensible à cause de l'élasticité intérieure de l'arme, de la plus grande surface reposant dans la paume de la main et enfin par le fait du sens favorable dans lequel se produit le recul (plan horizontal).

Encrassement de l'arme beaucoup moindre; en conséquence, nettoyage de l'arme beaucoup moins souvent nécessaire dans un stand (cet avantage sera certainement bien accueilli des malheureux tireurs au revolver qui dans les fêtes de tir passent leurs journées à se noircir les mains en nettoyant leur arme !).

Bonne forme de l'arme qui est bien équilibrée et se tient très bien dans la main.

Guidon et encoche de mire semblable à ceux du revolver; ligne de mire plus favorable par le fait de sa plus grande longueur.

Bonne détente avec cran d'arrêt.

Système de sûreté bien compris et fonctionnant bien, absence d'un chien qui augmente les chances de ratés.

Maniement de l'arme plus commode, avec un peu de pratique.

Démontage, remontage, nettoyage et entretien tout aussi simple que pour le revolver.

Protection plus favorable de l'arme contre la poussière et l'eau.

Le seul inconvénient réel de l'arme réside dans le fait qu'on ne peut pas distinguer à l'oeil si elle est armée ou non. Mais en campagne, on doit admettre que le pistolet sera armé d'une manière permanente. Quant au tir de stand, c'est précisément pour remédier à l'inconvénient cité ci-dessus que la sûreté mécanique a été introduite en complément de la sûreté automatique.

Il n'est pas possible de faire entrer en ligne de compte ce seul inconvénient si fortement compensé par des avantages aussi nombreux qu'importants; l'augmentation de 80 à 90 grammes dans le poids de l'arme (avec son magasin) peut être considérée comme d'une importance secondaire.

"Etant donné les qualités indiscutables du modèle présenté, la Suisse peut sans crainte et une fois de plus donner le signal du progrès dans une question d'armement!".

Telles furent les conclusions de la commission. Paul L. Regnier, Lausanne Suisse (C) Copyright La Tabatière, 1998

---

jjpé / il y a quinze années

[Re: Le Luger](#)

et pourtant.....qu'est-ce que ça peut parfois enrayer ce bestiau-là!!!

---

Felix / il y a quinze années

[Re: Le Luger](#)

que peut-on y mettre comme munition à l'heure actuelle? est-il tient les cartouches modernes? en 9 mm , par ex ?

---

## Tir Européen / Histoire de la poudre et des armes

### Le Luger

---

Lone Rider / il y a quinze années

[Re: Le Luger](#)

Comme toute arme vénérable, le Luger mérite quelques ménagements lorsque l'on s'en sert.

La règle est de charger avec des charges minima permettant quand même le bon fonctionnement de l'arme, ici, le réarmement sans enrayage.

Eviter aussi des balles blindées qui risquent d'user outre mesure un canon qui a sans doute déjà beaucoup vécu.

Perso, j'utilise des balles tronconiques en plomb (moule Lyman) et des charges de 4,2 grains de Ba9. Avec ça, il fonctionne normalement sans usure excessive.

---

jipé / il y a quinze années

[Re: Le Luger](#)

réflexions en vrac.....

la tronconique de lyman serait , paraît-il, identique au projectile initial de la 9mmLuger Malfatti ( Malfoutu pour faire plaisir à qui vous savez) recommande la Ba9 pour cette mun'

les enrayages légendaires de la bête sont souvent à imputer aux lèvres du chargeur et surtout au verrouillage dudit chargeur dans l'arme

le seul "Luger" que j'aie connu et qui n'enrayait jamais était suisse et tirait du 7,65 para.

sur un pas de tir, ce pistolet, en dépit d'une détente floue est un vrai régal d'équilibre et de précision.

on reconnaît les douilles tirées par un P08 parla forme (très) légèrement "bouteille" qu'elles ont pris au tir

ceci est dû à un réalésage réglementaire de la chambre, destiné à diminuer les contraintes engendrées par les mun's de PM

voilà....vaste sujet qui reste ouvert

---

Utilisateur anonyme / il y a quatorze années

[Re: Le Luger](#)

Bonjour

ce message s'adresse au posteur de ce texte :  
administrateur de ce forum si j'ai bien compris

quand on affiche un texte trouvé sur le web la moindre des choses est d'en citer la source  
si l'origine du texte est bien de Paul L. Regnier, Lausanne Suisse et parru dans La Tabatière en 1998 la mise en page et la photo proviennent du site [[site.voila.fr](http://site.voila.fr)] devenu [[www.armes-anciennes.fr](http://www.armes-anciennes.fr)] et visible ici [[www.armes-anciennes.fr](http://www.armes-anciennes.fr)]

voilà qui est fait  
la Licorne

---

Kaliméra / il y a quatorze années

[Re: Le Luger](#)

Telles furent les conclusions de la commission. Paul L. Regnier, Lausanne Suisse (C)  
Copyright La Tabatière, 1998

Ce qui est fait en fin de texte , maintenant si vous n'êtes pas d'accord , libre à vous d'aller voir ailleurs

---

Utilisateur anonyme / il y a quatorze années

[Re: Le Luger](#)

Citation

**Kalimèra**

Telles furent les conclusions de la commission. Paul L. Regnier, Lausanne Suisse (C)  
Copyright La Tabatière, 1998

Ce qui est fait en fin de texte , maintenant si vous n'êtes pas d'accord , libre à vous d'aller voir ailleurs

n'auriez vous pas lu mon message ....

je vous demandais pas l'origine du texte ..et je suis presque sur que la Tabatière vous ne l'avez jamais lu ..mais l'origine du site ou vous avez copié ce texte

si internet est et doit etre un lieu de liberté et d'échange de connaissance il est de bon aloi de citer ses sources les copyright existent pour cela .Je n'ai jamais refusé a personne l'utilisation d'articles de mon site mais je demande que l'on cite l'origine.

a bon entendeur...

---

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: Le Luger](#)

pour y ajouter une "touche" perso , vu que comme beaucoup , j ai quelques Luger en main ,

les quelques signes précurseurs d une cartouche trop forte :

cassures mini aux lèvres de l extracteur ,

brissures a la goupille arriere de la genouillere et ovalisation de son logement

une astuce : coller sur la carcasse a l endroit du talon arriere de la genouillere un petit morceau de papier PQ moletonné

si au tir le papier est écrasé = recul trop fort ,cartouche trop forte , le talon tape sur la carcasse , diminuer la charge !